

Intervenant·e social·e en Commissariat et Gendarmerie

SPECIFICITES : SECTEUR JURDIQUE/AIDE AUX FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES

Mai 2024

NATURE DE LA FONCTION CHARG·E DE MISSIONS TRANSVERSALES

L'intervention sociale en commissariat et en gendarmerie s'inscrit dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive, de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, faites aux femmes, et l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté.

Conformément à l'article L 121-1-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complémentarité.

Son officialisation repose sur les circulaires interministérielles des 1er août et 21 décembre 2006 relatives à l'extension des intervenants sociaux dans les services de police et de gendarmerie qui constituent le cadre de référence du dispositif.

L'ISCG assure l'interface entre les associations d'aides aux victimes généralistes et spécialiste, les services sociaux et les services de police et/ou de gendarmerie

- Accueil des personnes majeures et mineures, en difficultés sociales, victimes ou mis en cause
- Travaille en étroite collaboration avec les services de police et de gendarmerie sur la base des orientations, des informations recueillies dans le respect des obligations légales et de la déontologie de chacun.
- Partenariat avec l'ensemble des acteurs des champs socio-médico éducatifs du territoire couvert par l'ISCG.
- Participation aux différentes instances techniques organisées par le réseau local pour lesquelles l'expertise de l'ISCG présenterait une plus-value.
- L'ISCG s'informe en permanence des évolutions des politiques sociales, administratives et juridiques en lien avec son activité. Il s'inscrit dans une dynamique de formation continue et participe activement au réseau national impulsé par l'ANISCG.

MISSIONS LIEES AU CŒUR DE METIER

- Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée
- Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence
- Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation
- Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun

- Facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative, préfectoral...
- Contribution au suivi de l'activité par la tenue de la statistique.
- Contribue à la mission d'observation des violences faites aux femmes, et des l'accès au droit du CIDFF07
- Actualise ses connaissances :

Prend connaissance des données fournies par le service documentation interne et le réseau

Prend connaissance des informations mises à sa disposition et en participant aux réunions externes et formations

Analyse sa pratique en groupes

- Participe aux réunions internes et externes
- Participe aux événements auxquels le CIDFF est associé du fait de ses missions : forums, conférences, colloques, salons. Cette participation peut se traduite par de l'accueil et de l'information généraliste ou spécifique sur des stands, des contributions écrites ou orales lors de conférences, colloques en semaine, en soirée, et week-ends

QUALITES ET SAVOIRS

Connaissances

- Issues de formation sociale : Diplôme de travail social délivré par l'Etat (ASS/ES/CESF)
- Le réseau des CIDFF et ses spécificités (approche par le genre et lutte contre les violences sexistes)
- Le champ d'activité et les missions du CIDFF
- Les contenus techniques du champ d'intervention spécifique lié aux violences faites aux femmes et aux dispositifs d'accompagnement social
- L'environnement institutionnel et partenarial de son champ d'intervention :
- Excellente connaissance des partenaires de la sécurité et de la prévention de la délinquance ainsi que des partenaires sociaux (connaissance de leurs compétences respectives et des dispositifs de droit commun) et aptitudes relationnelles
- Formations complémentaires dans les champs juridiques, de la victimologie, de la criminologie et/ou de la médiation, appréciées (niveau 1 à 2)
- Connaître les dispositifs sociaux de droit commun et des structures associatives ou autres locales (fortement conseillé)
- Maîtriser l'outil informatique

- Sensibilisation aux compétences et missions policières et/ou de la gendarmerie

Savoir-faire et savoir être

- Intervenir dans les limites de la déontologie propre au réseau des CIDFF : principes de confidentialité, non-discrimination, neutralité politique et confessionnelle
- Savoir conduire des entretiens dans le cadre exigé
- Intervenir avec empathie
- Mettre en évidence et valoriser les ressources des personnes et contribuer à développer leur autonomie
- Travailler en équipe et de manière transversale
- S'exprimer en public, animer un groupe d'adultes
- Concevoir et rédiger les documents internes
- S'organiser et s'adapter aux évolutions de l'activité du CIDFF et des publics rencontrés
- Adaptabilité, disponibilité, autonomie, rigueur, discrétion, capacité d'écoute, d'évaluation et d'analyse, pratique de la relation d'aide et techniques d'entretien, gestion des situations de crise et/ou d'urgence, travail en équipe et en partenariat
- obligation de réserve sur l'ensemble des informations et documents traités

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

L'ISCG est placé sous l'autorité fonctionnelle du DDSP ou du Commandement de l'unité de gendarmerie (ou d'un officier par délégation) et sous l'autorité hiérarchique du CIDFF de l'Ardèche.

L'ISCG est salarié.e du CIDFF de l'Ardèche, association employeur qui assure l'encadrement HIERARCHIQUE.

Une convention prévoit les contours de ces délégations, conformément au cadre de référence fixé par la Circulaire interministérielle en date du 1er août 2006, et précise notamment dans son point III-4 Encadrement et supervision le périmètre de compétence de l'autorité fonctionnelle.

- L'autorité fonctionnelle ne peut être en situation hiérarchique : « Le positionnement de l'intervenant au cœur des services, au plus près du travail quotidien du travail des forces de l'ordre, ne doit pas avoir pour conséquence son placement sous l'autorité hiérarchique du chef de circonscription de sécurité publique ou du commandant d'unité de gendarmerie. »

- La responsabilité de l'autorité fonctionnelle est essentiellement matérielle : « (L'intervenant social) est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de service de police ou d'unité de gendarmerie qui fixe le cadre général de son activité et lui fournit les moyens de fonctionnement (en particulier un espace garantissant la confidentialité des entretiens). »

- La gestion quotidienne de l'ISCG par l'autorité fonctionnelle porte sur la gestion de son temps d'activité.

Les dimensions techniques (pratique professionnelle, évaluation des priorités d'interventions, etc.) et hiérarchiques sont dans le champ de l'autorité hiérarchique, c'est-à-dire celle de l'employeur.

RELATIONS INTERNES

AUTORITE HIERARCHIQUE :

- Direction et Direction adjointe
- Juristes, conseiller.e.s emploi formation, accueillant.e parentalité
- Autre.s chargé.e.s de mission logement
- Personnel administratif, accueil

AUTORITE FONCTIONNELLE :

Poste basé DANS les services de police et de gendarmerie, dont les directions et commandements assurent l'encadrement TECHNIQUE dit autorité fonctionnelle.

L'ISCG identifie avec les officiers de la gendarmerie les événements intervenus la veille ou dans la nuit qui nécessiteraient son intervention. Il-elle contacte alors les personnes pour convenir d'un rendez-vous ou d'un échange téléphonique, afin de faire le point avec elles sur leur situation. Il.elle peut également être directement sollicité.e par les agents d'accueil s'il-elle n'est pas en rendez-vous.

MOYENS MATERIELS

Téléphone, matériels bureautiques, véhicule de service en fonction de la disponibilité

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Direction du CIDFF